



Les fonds européens : comment accompagner les collectivités dans leurs projets

Congrès de l'association des maires – 6 novembre 2015



8 programmes européens mobilisables en Haute-Savoie

- 3 programmes nationaux et régionaux: FSE, FEDER-FSE et FEADER
- 2 programmes interrégionaux : Massif des Alpes et Rhône-Saône
- 2 programmes transfrontaliers: ALCOTRA (Italie) et France-Suisse
- 1 programme de coopération européenne: Espace Alpin

Thématiques soutenues

Programme	Thématiques soutenues
Prog national FSE (Fonds social européen)	Actions de fonctionnement en faveur de l'emploi durable et de l'insertion
FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)	Actions d'investissement et de fonctionnement pour soutenir l'agriculture et le développement rural.
Programme régional FEDER (Fonds de Développement Régional)-FSE	Actions d'investissement et de fonctionnement en matière d'innovation/recherche & développement, soutien aux PME, infrastructures et usages numériques, transition énergétique, environnement, éco-mobilité, formation tout au long de la vie, anticipation des mutations économiques
Programme Interrégional ALPES (POIA)	Actions d'investissement et de fonctionnement en faveur du développement durable du Massif des Alpes (tourisme, environnement, prévention des risques,...)
Programme interrégional Rhône-Saône	Actions d'investissement et de fonctionnement visant un développement durable et harmonieux des territoires traversés par le Rhône
INTERREG ALCOTRA (France-Italie)	Actions de coopération franco-italienne dans différents domaines (innovation, performance énergétique, environnement, tourisme durable (y/c culture) inclusion sociale....),
INTERREG France – Suisse	Actions de coopération franco-suisse dans différents domaines (innovation, recherche, patrimoine naturel et culturel, mobilité durable, emploi....).
INTERREG Espace Alpin	Actions de coopération européenne et d'échanges européens à l'échelle du massif alpin dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'économie bas carbone....

Types de projets locaux soutenus

Programme	Exemples d'actions
Programme national FSE (Fonds social européen)	Soutien aux ateliers et chantiers d'insertion (politique départementale – gestion de crédits européens par le CD)
FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)	Soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage Soutien au développement des espaces pastoraux (AFP) Soutien aux démarches territoriales de développement rural (LEADER) Soutien au développement de la filière bois
Programme régional FEDER (Fonds de Développement régional)-FSE	Réhabilitation exemplaire en matière énergétique d'un hôtel de ville Accompagnement à la création d'entreprises, développement des infrastructures et des usages numériques
Programme Interrégional ALPES (POIA)	Soutien à la réhabilitation d'un refuge
Programme interrégional Rhône-Saône	Soutien à l'aménagement de voies vertes le long du Rhône
INTERREG ALCOTRA (France-Italie)	Projet visant à promouvoir le patrimoine naturel du Mont-Blanc et à développer l'écotourisme
INTERREG France – Suisse	Développement d'actions franco-suissees visant à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile
INTERREG Espace Alpin	Programme d'échanges sur 4 ans visant à renforcer l'efficacité énergétique et l'économie des ressources dans les 6 territoires européens impliqués.

POURQUOI MOBILISER DES FONDS EUROPEENS ?

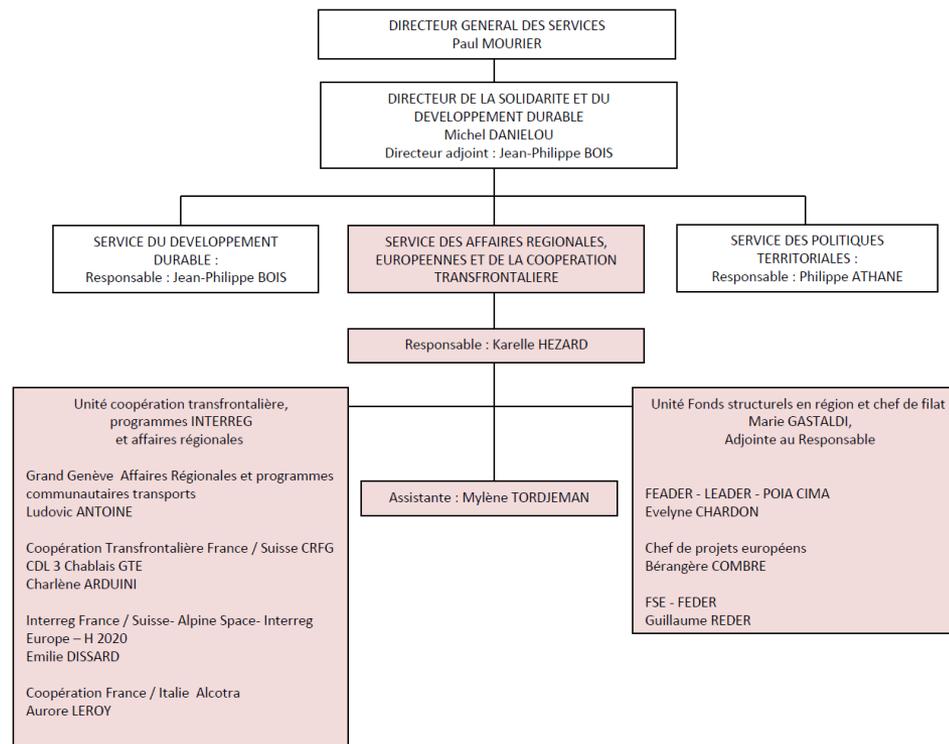
- Rechercher un effet levier sur son projet en bénéficiant de cofinancements importants (entre 50 et 85% selon les cas sauf exceptions) : faire plus et mieux (démarche expérimentale, exemplaire, innovante...)
- Bénéficiaire d'un soutien européen pour mobiliser des partenaires voisins
- Bénéficiaire d'apports d'expériences européennes différentes et d'échanges sur des enjeux communs
- Développer des actions de collaboration public-privé (les fonds européens s'adressent à tout bénéficiaire : collectivité, association, entreprise,....)

- Veiller à la rigueur administrative et financière nécessaire dans le montage et le suivi du projet
- Prendre en compte, dès le montage du projet, les critères européens de choix des projets (innovation, exemplarité, etc...)
- Veiller, dès le montage du projet, au respect des règles européennes et nationales (marchés publics, aides d'Etat, éligibilité des dépenses....)
- Prendre en compte le fonctionnement différent d'un programme à l'autre (appels à projet ou dépôt des dossiers « au fil de l'eau »...)

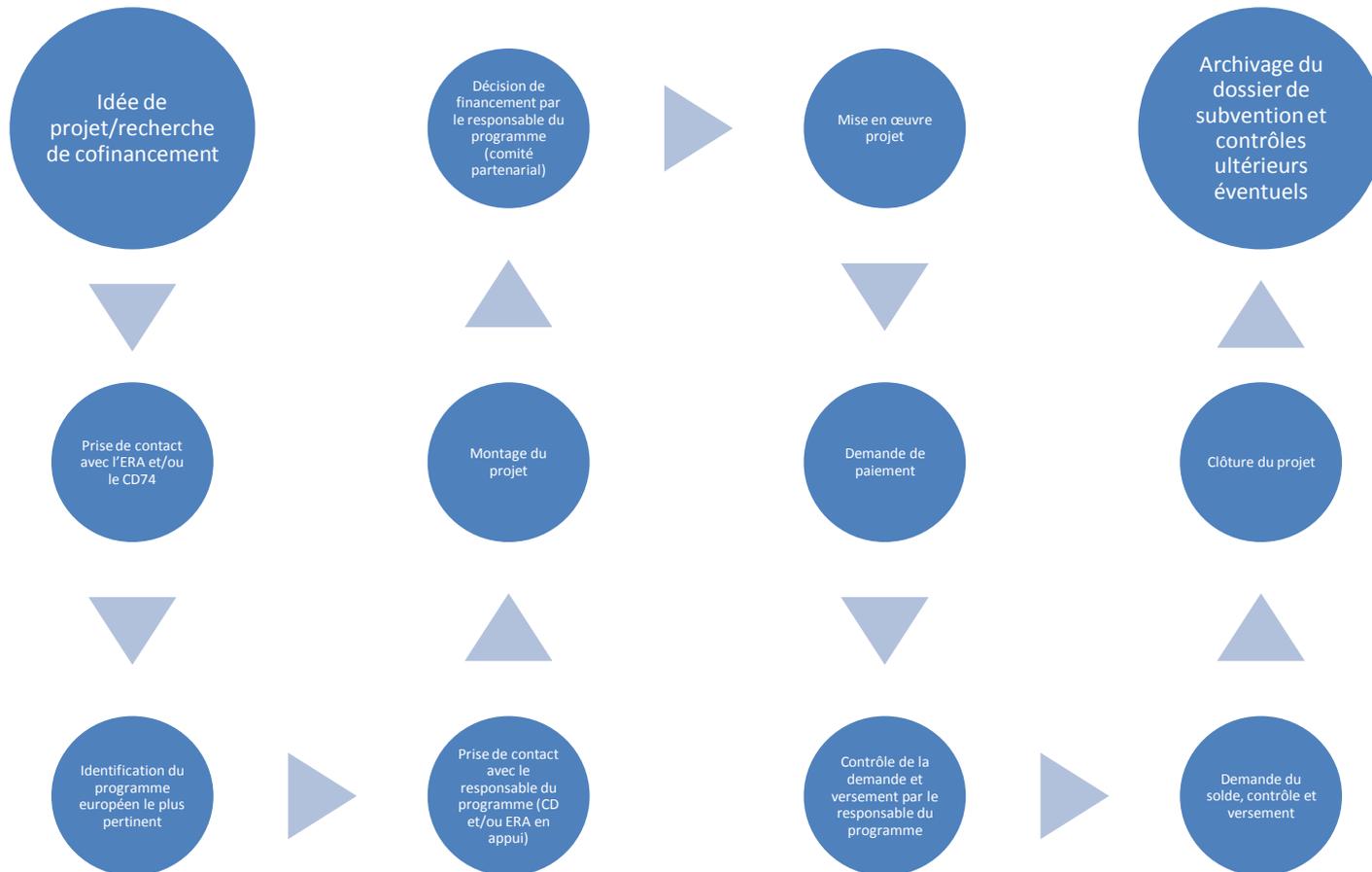
- Prévoir des avances de trésorerie
- Mettre en place de règles spécifiques d'archivage (contrôles)
- Mobiliser les acteurs pertinents pour le projet
- Mobiliser les ressources d'appui disponibles en Haute-Savoie

Les acteurs à mobiliser pour un appui

- La Région Rhône-Alpes: ERA d'Annemasse, porte d'entrée de la RRA, la Direction des programmes européens (fiche contact sur www.europe-en-rhonealpes.fr) et la Direction de l'Agriculture et du développement durable.
- Le Département de la Haute-Savoie - Service des Affaires régionales, européennes et transfrontalières (SARECT): 04.50.33.50.04



Pour résumer... circuit type d'un dossier





DÉPARTEMENT DE LA HAUTE- SAVOIE

Direction de la solidarité des
territoires et du
développement durable
(DSTDD)
Service des affaires régionales,
européennes et
transfrontalières (SARECT)

T/ 04.50.33.50.04
marie.gastaldi@hautesavoie.fr